

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
			Par article	Total
		<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>		
		<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>		
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15</b> Agriculture, ressources naturelles et environnement		
CD	36 01 20	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	50 000	
CD	36 01 70	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	30 700	
CD	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	260	
CD	36 03 70	Taxes sur les organismes exécutant des obligations de reprise (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	3 700	
CD	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	650	
		<i>Total Division organique 15</i>		95 310
		<i>Dont recettes affectées</i>		95 310
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16</b> Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
CD	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	228	
CD	36 03 90	Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	0	
		<i>Total Division organique 16</i>		228
		<i>Dont recettes affectées</i>		228
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17</b> Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
DB	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0	
		<i>Total Division organique 17</i>		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19</b> Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
CR	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1 066 447	
CR	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	92 729	
CR	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	22 261	
CR	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	454 217	
CR	36 02 60	Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	141 748	
CR	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0	
CR	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	29 600	
CR	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	18 900	
CR	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0	
CR	36 05 90	Redevance radio et télévision	11 060	
CR	36 07 90	Taxes sur les automates	21 399	
CR	37 01 00	Précompte immobilier	38 080	
CR	37 02 00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	11 591	
CR	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	133 857	
		<i>Total Division organique 19</i>		2 041 883
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<i>Total Secteur I</i>		2 137 421
		<i>Dont recettes affectées</i>		95 538

## Budget Initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations Initiales Budget Initial 2019	
			Par article	Total
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>		
		<b>Recettes générales - Division organique 09</b>		
AG	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB d'eWbs	2 565	
		<i>Total Division organique 09</i>		2 565
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes générales - Division organique 10</b>		
WB	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0	
WB	16 02 12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0	
WB	38 01 50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4 085	
		<i>Total Division organique 10</i>		4 085
		<i>Dont recettes affectées</i>		4 085
		<b>Recettes générales - Division organique 11 Personnel et affaires générales</b>		
AG	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2 000	
AG	11 02 11	Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe	3 255	
AG	11 03 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11 500	
AG	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30	
AG	12 01 11	(Modifié) Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux	50	
		<i>Total Division organique 11</i>		16 835
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes générales - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>		
CR	06 01 00	Produits divers	17 500	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	3 000	
CR	08 01 10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0	
CR	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	250	
CR	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	2 500	
CR	16 03 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente de biens désaffectés	10	
CR	16 04 12	Produit de la vente de biens non durables et de services	40	
CR	16 05 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0	
CR	16 06 12	Produits de la location de biens non spécifiques	500	
CR	25 01 10	Intérêts de placements	0	
CR	25 02 10	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0	
CR	38 01 00	Récupération des créances contentieuses	700	
CR	38 01 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	0	
CR	38 02 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	50	
CR	49 02 24	Moyens transférés par la Communauté française	371 204	
CR	49 04 24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0	
CR	49 06 24	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte-Emille)	3 796 487	
CR	49 01 41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0	
CR	49 02 41	Dotations Fédérales groupe jeux et paris	3 847	
CR	49 04 41	Dotations Fédérales TC/TMC	6 556	
CR	49 05 41	Moyens liés aux compétences transférées	2 749 690	
CR	49 01 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	0	
CR	49 02 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0	
CR	49 03 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2 570 790	
CR	49 01 43	Dégrèvements fiscaux	0	
CR	49 02 43	Recettes des amendes routières	43 950	
		<i>Total Division organique 12</i>		9 567 074
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes générales - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>		
CD	38 01 50	(Modifié) Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	7	

## Budget Initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
			Budget Initial 2019	
			Par article	Total
CD	38 02 50	(Modifié) Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	8	
CD	38 03 50	(Modifié) Remboursement des frais de saisies (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le bien-être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	10	
		<i>Total Division organique 15</i>		25
		<i>Dont recettes affectées</i>		25
		<i>Total Secteur II</i>		9 590 584
		<i>Dont recettes affectées</i>		4 110
		<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>		
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 10</b>		
CD	16 01 11	Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	52	
		<i>Total Division organique 10</i>		52
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b> Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
CR	21 01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	
CR	26 01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	0	
		<i>Total Division organique 12</i>		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 13</b> Routes et bâtiments		
CD	16 01 11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.04, programme 02, division organique 13)	2 400	
CD	16 01 12	Produit de la location de biens	220	
JE	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0	
CD	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0	
DB	36 01 90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.03, programme 11, division organique 13)	800	
CD	36 02 90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	15 469	
CD	38 01 50	(Modifié) Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.02, programme 02, division organique 13)	9 712	
CD	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0	
		<i>Total Division organique 13</i>		28 601
		<i>Dont recettes affectées</i>		28 381
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b> Mobilité et voies hydrauliques		
CR	06 01 00	Recettes provenant de l'activité des aéroports	0	
CD	16 02 11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100	
CD	16 02 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	51	
CD	16 03 12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0	
CR	16 04 12	Produit de la location de biens	122	
CD	28 03 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	900	
CD	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5	
CD	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0	
CD	39 03 10	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.05, programme 02, division organique 14)	23 770	
		<i>Total Division organique 14</i>		24 948
		<i>Dont recettes affectées</i>		24 670
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 15</b> Agriculture, ressources naturelles et environnement		
RC	16 03 11	Recettes provenant du comptoir forestier	217	

## Budget Initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations Initiales	
			Budget Initial 2019	
			Par article	Total
RC	16 05 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arion» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) [recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arion» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15]	170	
RC	16 06 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	79	
RC	16 07 11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	11 345	
RC	16 08 11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	520	
CD	16 09 11	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	10	
CD	16 10 11	Produits divers (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	500	
CD	16 11 11	Redevances pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	700	
CD	16 12 11	Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	0	
CD	16 13 11	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	400	
RC	16 15 11	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.05, programme 11, division organique 15)	155	
RC	16 16 11	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : article de base 01.01, programme 11, division organique 15)	1 300	
RC	16 05 12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	57	
CD	16 06 12	(Modifié) Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	986	
RC	16 07 12	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.05, programme 11, division organique 15)	10	
RC	26 02 10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	2	
RC	28 01 30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	116	
RC	28 02 30	Produit de la location du droit de chasse	2 153	
RC	31 01 32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0	
RC	31 02 32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	157	
RC	31 03 32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'Information comptable agricole	77	
RC	36 03 90	Redevances et rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	785	
CR	36 06 90	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)	108 264	
RC	37 01 70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4 387	
CD	37 02 70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique [recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15]	250	
CD	37 03 70	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	2 400	
CD	37 04 70	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	86	
RC	37 05 70	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité : article de base 01.06, programme 11, division organique 15)	1 500	
CD	38 01 10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	0	
CD	38 01 40	(Nouveau) Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	3 500	
CD	38 02 50	(Modifié) Divers dons et legs au Fonds pour le Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	0	
CD	38 03 50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	2 100	
RC	39 01 10	(Nouveau) Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	4 000	
CD	46 01 40	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Forst Plus : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	0	
CD	49 01 10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE [recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15]	1 120	
<i>Total Division organique 15</i>				147 346
<i>Dont recettes affectées</i>				124 588

## Budget Initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
			Par article	Total
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b> <b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>		
CR	26 03 10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0	
DB	26 04 10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	278	
CD	28 04 10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0	
DB	28 01 20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	59	
DB	34 01 41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	413	
DB	36 04 90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	75	
DB	36 05 90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	210	
RC	36 05 91	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0	
DB	36 08 10	Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit	0	
CR	38 02 10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13 500	
		<b>Total Division organique 16</b>		14 535
		<i>Dont recettes affectées</i>		13 575
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b> <b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>		
AG	11 02 11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0	
AG	39 04 10	Remboursement de cofinancement européen	0	
AG	46 01 40	(Modifié) Recettes en provenance de l'AVIQ	0	
AG	47 01 80	Recettes en provenance de FAMIFED	20 000	
AG	49 01 35	(Nouveau) Recettes issues de la revente des bâtiments fédéraux et liés à la 6ème réforme de l'Etat	4 870	
		<b>Total Division organique 17</b>		24 870
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> <b>Entreprises, emploi et recherche</b>		
JE	16 09 11	Contrats de consultation	0	
JE	16 10 11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	471	
JE	26 05 10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200	
JE	26 06 10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0	
JE	28 02 20	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	37 000	
JE	31 05 32	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0	
JE	31 06 32	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	150	
JE	31 07 32	(Modifié) Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indus APE	5 000	
JE	36 01 90	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	150	
JE	38 10 00	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	100	
JE	38 01 20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0	
JE	49 02 41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0	
		<b>Total Division organique 18</b>		49 071
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Total Secteur III</b>		283 423
		<i>Dont recettes affectées</i>		191 214
		<b>Total TITRE I</b>		12 011 428
		<i>Dont recettes affectées</i>		290 852

## Budget Initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales Budget Initial 2019	
			Par article	Total
		<b>TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</b>		
		<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>		
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
CR	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès	818 985	
		<i>Total Division organique 19</i>		818 985
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<i>Total Secteur I</i>		818 985
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>		
		Recettes générales - Division organique 12		
CR	06 01 00	Recettes diverses	30	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	150	
CR	73 01 30	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0	
CR	74 01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	800	
AG	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	300	
AG	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles	6 610	
AG	76 02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0	
CR	77 01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	
CR	77 02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100	
		<i>Total Division organique 12</i>		7 990
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<i>Total Secteur II</i>		7 990
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>		
		Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
AG	06 01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	0	
CR	89 61 00	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0	
CR	96 01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	0	
		<i>Total Division organique 12</i>		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et voies hydrauliques		
CD	16 01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	245	
CD	57 01 20	(Modifié) Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0	
		<i>Total Division organique 14</i>		245
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
RC	06 01 00	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	3 068	
RC	76 01 11	Produits résultant de la vente de bois domaniaux	0	
RC	76 01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	460	

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
			Par article	Total
RC	86 02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	550	
		<i>Total Division organique 15</i>		4 078
		<i>Dont recettes affectées</i>		3 528
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b> Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
DB	51 01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	425	
DB	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	476	
DB	63 01 22	(Modifié) Remboursement de la subvention annuelle, pour l'année 2015, à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	0	
CD	76 01 12	Produits de la vente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100	
CD	76 02 12	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	0	
CD	76 03 12	Produits de la vente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	4 800	
DB	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0	
DB	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	857	
CD	87 01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2	
CR	87 02 20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack et renopack : article de base 01.01., programme 41, division organique 16)	38 646	
		<i>Total Division organique 16</i>		45 306
		<i>Dont recettes affectées</i>		43 546
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b> Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
AG	86 02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0	
		<i>Total Division organique 17</i>		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> Entreprises, emploi et recherche		
JE	51 02 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1 500	
JE	51 03 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3 600	
JE	86 03 30	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	
JE	86 04 10	Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. - C.P.T.E.I.)	0	
JE	86 03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01., programme 34, division organique 18)	25 000	
		<i>Total Division organique 18</i>		30 100
		<i>Dont recettes affectées</i>		25 000
		<i>Total Secteur II</i>		79 729
		<i>Dont recettes affectées</i>		72 074
		<i>Total TITRE II</i>		906 704
		<i>Dont recettes affectées</i>		72 074

## Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
			Budget initial 2019	
			Par article	Total
		<b>TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</b>		
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>		
		Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
CR	96 01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	911 476	
CR	96 01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	
		<b>Total Division organique 12</b>		911 476
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Total Secteur II</b>		911 476
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>Total TITRE III</b>		911 476
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		<b>TOTAL GENERAL</b>		13 829 608
		<i>Dont recettes affectées</i>		362 536
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		